

Objectif :

Une meilleure rentabilité de l'élevage allaitant et une réflexion sur les conditions de travail sur l'exploitation
Principal axe : Accompagner les éleveurs pour améliorer la productivité de leur troupeau allaitant

Gains possibles :

Pour tout système allaitant, la première étape est de faire naître des veaux puis de les amener jusqu'au sevrage. Le nombre de vaches improductives et l'IVV sont les premiers critères qui permettent d'évaluer les marges de progression pour atteindre l'objectif de 1 veau / vache / an.

Intervalle Vêlage Vêlage: un élevage de 65 multipares avec un IVV moyen de 390 jours, si objectif de IVV de 370 j : 3 veaux en plus sur l'année.

Vaches improductives : Coût d'une vache conservée vide avec 60 j en pâture et 60 j en bâtiment : ration Enrubannage : 115 € / vache conservée

Mortalité Naissance - Sevrage : Mortalité moyenne des élevages en Creuse : 8 %, pour un élevage de 80 vêlages, une baisse de 3 points (mortalité de 5 %) permet de sevrer 2 veaux en plus. La maîtrise du taux de mortalité est complexe avec des problématiques sanitaires, d'organisation, de choix génétiques, de surveillance, ...

Le Service proposé :

1. Un diagnostic du fonctionnement de l'élevage : conduite du troupeau, alimentation, surfaces fourragères, choix de reproducteurs
2. Un plan d'action :
 - Une visite technique sur un thème défini selon les objectifs de l'éleveur (gestion des vêlages, choix du renouvellement, ambiance bâtiment, rationnement, contention, gestion fourragère...)
 - Un calcul coût de production : calcul initial ou actualisation (selon le choix de l'éleveur)
3. Un suivi des actions engagées



Intervenants :

Action partenariale avec les organisations de producteurs : CCBE, CELMAR, OPALIM.

Le diagnostic est réalisé en commun Chambre d'Agriculture et Organisation de producteurs.

Intervention des techniciens selon les domaines à traiter avec l'éleveur.

Pour la Chambre d'Agriculture : Techniciens Service Bovins Croissance ou Conseillers territoriaux spécialisés production animale

Coût du service :

Financement par le Conseil Régional : 800 €

Facturation à l'éleveur : 100 € HT (soit par les partenaires : CCBE, Celmar, Opalim, soit par Chambre d'Agriculture)

Contact :

Service Elevage : 05.55.61.50.11

Les conseillers de votre antenne Chambre d'Agriculture